confortablement: Fort-Francis, Pine-River et Vire-Centre. Je dirai un mot de chacun de ces centres.

FORT-FRANCIS

Fort-Francis, Municipalité d'Alberton, est par sa position le véritable centre des missions de Rainy River District, bien que la population catholique stationnaire y soit très restriente.

La présence constante d'un prêtre y semble requise à cause du courant continuel des étrangers qu'y attire la renommée des Mines d'or. Fort-Francis est l'unique route et une place d'arrêt nécessaire, en sorte qu'un grand nombre de ces voyageurs comptent profiter de leur passage en ville pour règler leurs affaires. Si les catholiques pouvaient compter sur nos services réguliers, comme les protestants, l'assistance aux offices, le dimanche serait assez considérable, surtout en été, car en hiver Fort-Francis est presque désert.

Il y a ici une bonne petite chapelle.

Le premier étage de cette maison sert de résidence au prêtre, à l'étage supérieur, se trouve la chapelle proprement dite, à laquelle il manque une cloche.

Rien n'est triste comme d'entendre, le dimanche, les égliscs méthodistes, presbytériennes ou anglicanes convier, au son de la cloche, le peuple à leurs cérémonies hérétiques, tandis que la seule véritable église reste muette.

Quelle grande charité ce serait pour nous que le don d'une de ces vieilles cloches que l'on met de côté dans les anciennes paroisses, pour s'en procurer de nouvelles?

Espérons qu'avant longtemps Dieu nous fera cette grâce.

(A suivre)

J. C. ST-AMANT PTRE missionnaire.

Devoirs des juges

Ils doivent acquérir et entretenir la science compétente. Ils doivent donner aux affaires qu'ils ont à traiter un soin suffisant et proportionné à leur importance.

Ils ne doivent pas faire acception de personnes, ou favoriser, aux dépens du droit et de l'équité, ceux pour qui ils ont de plus grandes sympathies politiques ou religieuses, ou avec lesquels ils seraient tenus par des liens de secte ou de société secrète.

S'ils vendent les décisions judiciaires, ils se rendent coupables de concussion.